



HAL
open science

Autorité et sanction

Domitille de Ferrière

► **To cite this version:**

| Domitille de Ferrière. Autorité et sanction . Education. 2016. dumas-01387524

HAL Id: dumas-01387524

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01387524>

Submitted on 25 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Domitille DE FERRIERE

Autorité et sanction

*Mémoire de Master 2 « Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation''
(MEEF) »*

Mention : premier degré

sous la direction de M. Christophe DELOGE

Année universitaire 2015 -2016

Sommaire

Introduction :.....	3
I) L'autorité de l'enseignant.....	4
a. Définition de l'autorité : les différents types d'autorité	4
b. Sanction ou punition à l'école ?	5
c. L'histoire de la punition.....	6
II) L'autorité par la sanction.....	7
a. Les types de sanction	7
b. Les effets d'une sanction.....	8
III) Les outils de l'enseignant, alternatifs à la sanction.....	9
a. Une affirmation de l'autorité par le corps : la voix et le regard de l'enseignant	9
b. L'organisation spatiale et pédagogique de la classe	13
c. Respect réciproque et confiance mutuelle	15
IV) Questionnaire enseignant	18
V) Questionnaire élèves.....	32
Conclusion :	39
Bibliographie	40
Annexes	42

Introduction :

Il est récurrent dans notre société de voir traités dans l'actualité des sujets concernant l'éducation, l'école et l'autorité. L'autorité et la discipline, sont des notions importantes indissociables de l'école. En effet, c'est à l'école que l'on apprend des règles de vie à travers les règles de vie de la classe, à travers des valeurs, comme le respect et à travers la vie en communauté. L'école est une microsociété dans laquelle sont transmises et véhiculées de nombreuses valeurs.

L'école a pour but de préparer les futurs citoyens de demain, de les rendre autonomes dans la vie active. Afin de les préparer, l'école doit transmettre à tous ces individus de nombreux apprentissages et de nombreuses valeurs. Ces apprentissages passent par le biais de l'enseignant qui a besoin de se faire respecter et de faire preuve d'autorité afin de pouvoir enseigner tout ce dont les enfants ont besoin pour être les citoyens de demain. L'apprentissage se fait par le biais de l'enseignant. Il a un rôle de médiateur dans la culture. Dans la relation pédagogique, trois acteurs sont identifiés : l'enseignant, les élèves et le savoir. Tous interagissent. Il s'agit du triangle pédagogique dont J. Houssaye a proposé une lecture.

Je souhaite approfondir cette question de l'autorité à laquelle je vais être confrontée en tant que future enseignante. L'autorité me semble indispensable afin de donner un cadre aux élèves. De plus, il apparaît comme essentiel en début d'année d'apprendre à gérer sa classe avant même de s'intéresser aux contenus des programmes. Les élèves pourront entrer dans les apprentissages dès lors que la classe connaîtra l'ensemble des règles propices à une bonne ambiance de travail. Le jour de la rentrée, c'est une trentaine d'enfants qui se rencontrent et découvrent qu'ils vont vivre, travailler et jouer ensemble pendant neuf mois. Il paraît indispensable de mettre en place des règles pour que ces neuf mois se passent correctement. Lors de mes différents stages, je me suis intéressée à la manière dont les enseignants gèrent leur classe et plus spécifiquement aux différentes sanctions qu'ils peuvent donner aux élèves. En effet, il me semble intéressant de savoir ce qu'il est possible de mettre en place afin d'éviter la sanction dans les classes.

L'autorité est donc indispensable pour l'enseignant. Et avec autorité, nous avons envie d'assimiler sanctions et punitions. Ce sont trois mots que nous associons très souvent. Mais la sanction et la punition sont-elles les seules solutions pour l'enseignant d'affirmer son

autorité ? Ici, nous nous poserons la question de savoir s'il est possible d'affirmer son autorité sans recourir à la sanction.

Nous définirons dans une première partie quelle est l'autorité de l'enseignant, puis l'autorité par la sanction et enfin les outils alternatifs à la sanction permettant à l'enseignant d'affirmer son autorité.

I) L'autorité de l'enseignant

a. Définition de l'autorité : les différents types d'autorité

Tout d'abord, nous évoquerons l'autorité de l'enseignant et plus largement les différents types d'autorité qui existent.

Autorité vient du latin *auctoritas* et *auctor*. Cela signifie la capacité de faire grandir.

Selon le Larousse, l'autorité est « *la capacité d'influer sur d'autres hommes et d'obtenir leur obéissance. L'autorité suppose que cette capacité soit reconnue par autrui et ne s'exerce donc pas dans l'intérêt de celui qui la possède.* »

Il est important de ne pas confondre autorité et autoritarisme ainsi que autorité et être autoritaire. Etre autoritaire signifie avoir l'intention de dominer. Quant à l'autoritarisme, il est également question d'imposer des règles, cependant aucune discussion, aucune négociation n'est possible. L'autorité vis-à-vis d'un enfant est la volonté de lui offrir un cadre, un climat de confiance dans lequel il peut grandir et s'épanouir sereinement. Il est question de lui donner des repères et de donner du sens à ce qui est interdit. La notion de sens est très importante.

Il existe différents types d'autorité. Un individu peut avoir de l'autorité par rapport à sa discipline, à sa fonction, à son aura. On dit de cet individu qu'il « fait autorité dans sa discipline ». Eirick Prairat « fait autorité » en sciences de l'éducation, notamment à propos de la sanction éducative.

Ici, nous nous intéresserons plus particulièrement à l'autorité de l'enseignant à l'école primaire. Quelle autorité pour les élèves ? Il s'agit de parler de l'autorité nécessaire pour offrir un cadre éducatif, sécurisant et bienveillant aux élèves.

b. Sanction ou punition à l'école ?

L'autorité est souvent assimilée à la sanction et la punition. Que faut-il choisir ? La punition ou la sanction ? Le mot « sanction » est préféré à celui de « punition ». En effet, sémantiquement, cela est plus cohérent. Le mot « sanction » a une connotation plus positive que celui de « punition ». A la sanction, on associe une responsabilisation de l'élève alors que la punition est une réponse donnée suite à un acte effectué par l'élève. Aucune réparation de l'élève n'est attendue derrière. Dans le second degré, le fonctionnement est différent. Il est question de punition scolaire et de sanction administrative. La punition est donnée par un membre du personnel éducatif alors que la sanction est d'ordre collégial. Elle est donnée par le chef d'établissement. Le conseil de discipline peut se réunir auparavant afin de décider de la sanction que le chef d'établissement signera. La sanction, contrairement à la punition est consignée dans le livret scolaire. D'après le Bulletin Officiel du 25 août 2011, qui s'adresse au second degré, « *les punitions scolaires concernent uniquement les manquements mineurs aux obligations des élèves et les perturbations dans la vie de la classe ou de l'établissement. [...] Les sanctions disciplinaires concernent les manquements graves ou répétés aux obligations des élèves et notamment les atteintes aux personnes et aux biens.* »

La sanction, du latin *sancio*, signifie rendre sacré, rendre inviolable par un acte religieux. Le fait de sanctionner est le fait d'établir une loi de manière irrévocable.¹

La punition place souvent l'élève dans une situation de soumission et permet d'exprimer la colère de l'enseignant. Elle peut être source de violences. La punition donnée est souvent une revanche, à titre de vengeance sur ce qui a été vécu par l'enseignant. Cependant, cela ne signifie pas que les enseignants punissent pour se venger. La punition a un effet de surprise et marque sur le moment. Néanmoins, il n'est pas rare que l'élève récidive.

La sanction, quant à elle vise le retour au calme. En effet, elle est un vecteur d'apaisement de la situation des personnes.² Le mot « sanction » relève de la pédagogie

¹ Prairat E.(2003). *La sanction en éducation*, Que sais-je ?, Paris : Presses Universitaires de France.

² Le Luyer F. (1997). *Conflits et sanctions*. Paris : Magnard.

moderne, avec la volonté de vouloir responsabiliser l'élève et de donner du sens à ce qui est fait.

« Punitons » et « sanctions », ces deux notions sont utilisés dans le monde scolaire. Elles sont sémantiquement proches mais ne sont pas utilisées de la même façon et n'ont pas la même connotation. Il est maintenant intéressant de savoir comment ces punitions et sanctions ont évolué dans le monde scolaire au fil des années.

c. L'histoire de la punition

La punition et la sanction ont évolué au fil des années.

La punition à l'école s'est transmise de génération en génération : du coup de baguette sur les doigts, aux lignes, en passant par le bonnet d'âne, cette pratique a largement évoluée.

Dès l'Antiquité, le châtiment corporel est préféré par les parents, les enseignants et les éducateurs. C'est un outil didactique performant et approuvé par tous. Un châtiment corporel est un châtiment pour lequel la force physique est employée avec l'intention de causer un certain degré de douleur ou de gêne, même légère. Ce châtiment est souvent traduit par l'action de frapper un enfant de la main ou avec un objet tel un fouet.

L'instrument le plus courant est la verge ou le soufflet. Il est signe de supplice et de salut.

Les principales punitions corporelles données au XVIIème et XVIIIème siècle sont : manger par terre, privation de manger et de boire, le cachot et le bâton. La punition corporelle a commencé à disparaître à partir du XVIIIème siècle et n'est plus alors considérée comme une expiation. Elle va être définitivement interdite en 1887.³

Aujourd'hui, nous parlons principalement de sanction et plus précisément de sanction positive ou éducative. L'éducation nationale a la volonté de vouloir donner du sens à chaque action effectuée par l'enseignant. C'est à ce sujet que nous allons parler de ces différents types de sanction.

³ Buisson F, (1911) *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Institut français de l'éducation.

II) L'autorité par la sanction

a. Les types de sanction

Tout d'abord, il est essentiel de préciser que les enfants de l'école maternelle ne peuvent se voir donner une sanction. En effet, la circulaire du 6 juin 1991 notifie que « aucune sanction ne peut être infligée » à un élève de l'école maternelle. Il est ajouté dans cette circulaire que « l'école joue un rôle primordial dans la scolarisation de l'enfant : tout doit être mis en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé ». Cela explique alors la décision de n'infliger aucune sanction à un élève de maternelle. Il est cependant possible de « l'isoler pendant un temps très court ». L'isolement étant réalisé dans le but de lui faire retrouver un comportement en cohérence avec la vie de la classe et la vie de groupe.

Concernant l'école élémentaire, cette même circulaire précise que « toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des maîtres peut donner lieu à des réprimandes ». Cependant, il est bien notifié que « tout châtiment corporel est interdit », qu'un « élève ne peut être privé de la totalité de la récréation à titre de punition ». Si l'élève perturbe la classe, l'isolement momentané a lieu dans la classe afin de garantir la continuité de surveillance.

Aujourd'hui, sont mis en avant deux types de sanctions : la sanction éducative et la sanction positive. L'éducation nationale insiste sur le fait de vouloir donner du sens à chaque action pédagogique. Une sanction est alors éducative quand un lien est établi entre l'acte commis et la sanction donnée. Elle doit avoir un sens pour l'élève, elle ne doit pas être illogique et futile. De plus, elle doit être proportionnée et adaptée à la situation.⁴

Il est par ailleurs important de responsabiliser les élèves. En effet, le fait de les responsabiliser leur donne de la valeur. Ils sentent qu'ils ont de l'importance aux yeux de leur enseignant et du reste de la classe. Si toutefois ils étaient absents, ils ne pourraient assumer leur responsabilité. Les élèves sont généralement très fiers de se voir confier des responsabilités par leurs enseignants. Ils essaient alors de faire de leur mieux afin de démontrer à leur enseignant que ce dernier peut lui faire confiance.

⁴ Galand B. (2009). *Les sanctions à l'école et ailleurs. Serrer la vis ou changer d'outils ?* Bruxelles : Couleurs livres.

Sanctionner, c'est faire respecter des valeurs comme celles de la justice, de la réparation.

Les sanctions données à l'école élémentaire sont diverses et variées. A chaque enseignant sa technique. La sanction peut aller de la privation d'une partie de la récréation ou d'une partie de l'activité proposée, au travail à refaire en passant par le changement de place ; mais également le changement de place sur le tableau de comportement.

Différents types de sanctions existent et de nombreuses sanctions mises en place sont inventées et imaginées par les enseignants. Mais quels en sont les effets ? Ces sanctions données aux élèves ont-elles toutes le même effet ? Quel est l'impact sur l'élève ?

b. Les effets d'une sanction

Il est maintenant intéressant de savoir si la sanction donnée à l'élève est efficace. En effet, a-t-elle un impact sur l'élève ?

La sanction peut avoir un impact sur le moment quand l'élève réalise que ce qu'il a fait n'était pas bien. Cependant, cette information est controversée.⁵ La sanction donnée, n'empêche pas toujours l'élève de récidiver.

La sanction peut avoir un impact. Cet impact est lié au statut dont chacun dispose : la différence de statut entre l'enseignant et l'élève. Du fait de son statut, l'enseignant détient une autorité sur l'élève. Le rapport maître / élève est très important. Durkheim essaie de définir l'autorité de l'enseignant par le prestige de la fonction, la place particulière de l'école accordée à la société. L'école a une place importante et l'enseignant est sous la tutelle de l'Etat. Autrefois, l'enseignant était quelqu'un de notable. Il est réputé comme quelqu'un de cultivé. L'autorité du maître est liée au fait que la société donne mandat à l'école de socialiser les jeunes générations.

Cependant, le fait de donner une sanction à un élève sans explication peut n'avoir aucun effet sur l'élève. Il est alors important d'instaurer un dialogue avec cet élève afin qu'il

⁵ Maheu E. (2007). *Sanctionner sans punir. Dire les règles pour vivre ensemble*. Lyon : Chronique sociale.

comprene pourquoi il est sanctionné et pourquoi il ne doit pas recommencer. Un lien doit être constamment établi entre l'acte réalisé et la sanction. Cela doit avoir du sens non seulement aux yeux de l'enseignant mais surtout et premièrement aux yeux de l'élève concerné. En effet, une sanction dénuée de sens n'aura aucun impact sur l'élève et il sera alors tenté de recommencer.

Par ailleurs, les élèves punis sont souvent catégorisés. Un certain étiquetage est alors mis en place. La théorie de l'étiquetage⁶ consiste à stigmatiser des élèves. Les élèves punis restent punis et continuent à vouloir être punis en permanence afin d'être reconnus aux yeux des autres. C'est un cercle vicieux.

Eviter l'étiquetage, permet d'éviter la récurrence, ne pas mettre l'élève dans une catégorie. La finalité de la sanction n'est pas de générer de la culpabilité.

Il ne faut pas perdre de vue que donner une sanction dénuée de sens, c'est risquer la récurrence, la répétition des actes de l'élève. La sanction prend alors l'effet boule de neige, et l'élève en se faisant constamment punir ressent comme un besoin de reconnaissance et continuera à se faire punir pour se faire remarquer auprès des enseignants mais également de ses camarades.

Il est alors important de donner du sens à la sanction afin que l'élève comprenne et ne récurrence pas. Il est important que cette sanction porte le signe de la bienveillance et ne soit pas infligée dans le but d'humilier ou de dégrader l'image de l'élève concerné. Mais l'enseignant dispose-t-il uniquement de la sanction pour affirmer son autorité ?

III) Les outils de l'enseignant, alternatifs à la sanction

a. Une affirmation de l'autorité par le corps : la voix et le regard de l'enseignant

L'autorité de l'enseignant regroupe un certain nombre d'éléments dont la voix, la présence, le regard, c'est-à-dire la prosodie. Dans la gestion de l'autorité de l'enseignant dans sa classe, intervient le corps de l'enseignant. A travers son corps, l'enseignant peut faire preuve d'autorité dans sa classe. Son corps devient un véritable outil de communication en classe. Dans un premier temps nous parlerons de la voix et du regard de l'enseignant.

⁶Becker H.S (1985). *Outsiders*, Paris : Etudes de sociologie de la déviance.

Afin de pouvoir se faire respecter, il faut pouvoir dans un premier temps réussir à se faire écouter.

La voix de l'enseignant est un des principaux outils de l'enseignant. Elle permet la communication entre ses élèves et lui-même. La voix est accompagnée du regard qui est un autre des outils pédagogiques de l'enseignant.

La voix permet de déterminer le bon ou mauvais déroulement de la classe. La voix de l'enseignant est un élément non négligeable dans le déroulement de la séance. En effet, cela dépend des différents facteurs influant sur la voix : le timbre, l'intensité, le débit, ...

Il est très important pour l'enseignant de placer correctement sa voix afin de ne pas exciter son public.

Une voix trop aiguë est facteur d'excitation⁷ de même qu'un débit trop rapide, ... En effet, une voix aiguë entraîne rapidement une amplification du volume sonore dans la classe ce qui incite l'enseignant à surenchérir, afin de se faire entendre par les élèves. Il s'avère que cette technique est peu efficace. En effet, elle s'inscrit dans un cercle vicieux et pour finir plus personne n'arrivera à s'entendre.

On remarque également une différence entre une voix d'homme et une voix de femme. En effet, rares sont les hommes dont la voix part dans les aiguës. Cela concerne principalement les femmes. Ce sont alors dans leurs classes que l'excitation entraînée par une voix aiguë peut s'observer. Dans son ouvrage « Le corps de l'enseignant dans la classe », C. PUJADE-RENAUD développe les différences entre la voix masculine et la voix féminine. Elle explique que « *les femmes enseignantes envient à leurs collègues masculins la puissance de la voix.*⁸ »

En effet, il est vrai que certains hommes ont une voix plus forte que celle de nombreuses femmes et donc plus puissante dès que l'on force un peu dessus. Elle marque davantage. De plus, elle insiste sur l'une des caractéristiques de la voix qui est le volume. Chez l'homme, le volume de la voix est une qualité innée contrairement à celle des femmes qui part rapidement dans les aiguës et devient alors moins agréable pour le locuteur et les auditeurs. Elle insiste en disant que la voix est un « *témoignage important de la force physique* ». Cependant, il est important de préciser que ce n'est pas parce que certaines femmes ont moins de force dans la voix qu'elles ont moins d'impact sur les élèves. Elever la voix pour agir sur les élèves n'est pas la solution à tout. Au contraire, lors de mes stages j'ai pu l'expérimenter, et plus

⁷ Boncourt M. (2013) *L'autorité à l'école, mode d'emploi*. Issy les Moulineaux : ESF éditeur.

⁸ Pujade-Renaud C. (2005) *Le corps de l'enseignant dans la classe*. Paris : L'Harmattan.

particulièrement lors d'un stage en maternelle. Attirer les élèves et regagner leur adhésion à l'activité ne se fait pas nécessairement en élevant la voix. Cela peut, au contraire, se faire à l'inverse en chuchotant. Les élèves, afin de pouvoir entendre devront alors arrêter de parler.

Il est également important de laisser des temps de silence dans la classe. Cela permet à l'enseignant de reposer sa voix mais cela permet également aux élèves d'intérioriser ce qui vient d'être dit. Le silence de l'enseignant peut aussi paraître comme un besoin de retour au calme quand les élèves sont énervés.

Il convient donc à l'enseignant de moduler sa voix et d'être vigilant à ne pas laisser transparaître ses émotions qui pourraient traduire un état dont les élèves pourraient s'emparer et tenter de déstabiliser leur enseignant. Ce dernier doit savoir moduler sa voix en fonction des différentes activités de la journée. Avoir une voix douce et apaisante permet d'obtenir un groupe classe calme. Quand le niveau sonore dépasse l'acceptable, l'enseignant est invité à baisser sa voix ou à chuchoter afin de recentrer l'intérêt de ses élèves sur ce qu'il dit.

La voix est un moyen permettant d'imposer une autorité.

Avec la voix, se pose la question du regard. Comment le regard de l'enseignant est-il également considéré comme un outil indispensable pour affirmer son autorité ?

Janine Filloux⁹ évoque la toute puissance du regard comme une expression de l'autorité animale du professeur. En effet, elle le qualifie d'hypnotique. Ce regard était très important lorsque les classes comportaient des estrades. En effet, à travers l'estrade s'était installée une relation dominant/dominé. En surélevant l'enseignant, ce dernier avait un regard sur tous ses élèves et pouvait donc observer ce qu'il se passait au fond de la classe. L'estrade avait un vrai rôle dans l'autorité de l'enseignant et en était un symbole important. La surélévation de l'enseignant amène les élèves à être attentifs, puisqu'il peut voir tout ce qui se passe.

En plus de surélever l'enseignant et de lui permettre de surveiller sa classe, l'estrade représentait d'autres symboliques : donner une sanction et ainsi humilier un élève ou alors au contraire récompenser un élève par la symbolique de « la montée des marches ».

Mais, après la crise de mai 1968, les estrades furent peu à peu supprimées des classes. En effet, par cette décision, le gouvernement souhaitait que les enseignants soient à la même hauteur que leurs élèves. Le regard est alors utilisé différemment, il n'est plus question de relation dominant/dominé dans la relation pédagogique. L'accent est alors mis sur la

⁹ Janine Filloux in Champ pédagogique, (1997). *Pourvu qu'ils m'écoutent*. Académie de Créteil : CRDP.

bienveillance de l'enseignant envers ses élèves. Celui-ci va mettre en place d'autres stratégies afin d'affirmer son autorité tout en étant bienveillant. Il va s'agir des gestes qui vont accompagner sa parole ou alors de son déplacement dans la classe.

La mobilité¹⁰ de l'enseignant dans l'espace de la classe permet d'occuper les différents territoires et d'affirmer sa présence auprès des élèves. Le regard de l'enseignant n'est pas statique. L'enseignant a besoin de se déplacer dans la classe afin que ses élèves sentent sa présence, soient en confiance et n'hésitent pas à l'interpeller si nécessaire. La position de l'enseignant, debout ou assis sur le coin d'un bureau d'élève ou à son bureau est un vecteur d'autorité. En effet, ces différentes positions permettent à l'enseignant de voir l'ensemble de la classe et d'être attentif à chacun de ses élèves. Et ces derniers se savent observés.

De plus, l'orientation de la chaise de l'enseignant est différente de celle des élèves. L'enseignant est dans une position afin de voir tous ses élèves. Quand il est assis à son bureau, il ne regarde pas dans la même direction que ses élèves. Cette position est aussi une marque de l'autorité et de surveillance. Une certaine opposition entre les élèves et l'enseignant est mise en place.

Grâce à sa mobilité et ses déplacements dans la classe, l'enseignant est capable d'agir sur un élève qui serait trop bavard sans utiliser la parole et donc sans interrompre son cours. L'enseignant peut alors se placer derrière un élève qui serait en train de bavarder. Ce dernier, en sentant la présence de l'enseignant derrière lui arrêtera instantanément de parler. Il en est de même si le regard de l'enseignant croise le regard d'élèves bavards. Ces derniers sauront également qu'il faut qu'ils se taisent. Ces actions ne s'inscrivent pas dans une relation dominant/dominé mais bien dans une volonté de bienveillance de la part de l'enseignant. Si celui-ci souhaite que ses élèves soient attentifs à certains moments de la journée, c'est pour qu'ils puissent être acteurs de leur apprentissage. Cela peut les rassurer, un climat de confiance peut également s'installer si l'enseignant le fait avec bienveillance et n'est pas agressif envers ses élèves. L'enseignant est là pour aider ses élèves et non pour les dominer.

L'enseignant a à sa disposition des outils afin d'éviter de « distribuer » des sanctions. Les premiers outils sont ceux dont ils disposent grâce à son corps : la voix et le regard. Ces deux outils sont complémentaires. Seulement, ils ne sont pas les seuls. L'enseignant peut également jouer sur la disposition de sa classe.

¹⁰ Pujade-Renaud C. (2005) *Le corps de l'enseignant dans la classe.* Paris : L'Harmattan.

b. L'organisation spatiale et pédagogique de la classe

L'organisation spatiale de la classe¹¹ joue également un rôle dans l'autorité de l'enseignant. La distance spatiale détermine des rapports entre les individus. Les rapports ne sont pas les mêmes si les élèves sont au « coin regroupement » ou à leur bureau. La proximité de l'enseignant avec ses élèves apporte une certaine relation de confiance et d'autorité. Certains enfants préfèrent le contact corporel comme une main de l'enseignant posée sur son épaule pour l'aider à se calmer, pour lui notifier notre présence et se sentent alors importants aux yeux de l'enseignant. Varier les dispositions dans la classe est alors important pour que chacun se sente bien. En maternelle et en début de cycle 2, il peut être intéressant de varier la disposition des élèves et les temps d'apprentissage entre le « coin regroupement » très présent en maternelle et l'installation classique à leur table, face au tableau. En effet, varier la disposition des élèves peut être bénéfique pour certains apprentissages plutôt que de rester assis à sa table face à l'enseignant. Certaines dispositions comme au coin regroupement, par petits groupes peuvent favoriser les apprentissages. Au « coin regroupement », l'enseignant pourra avoir à sa disposition et proche de lui l'ensemble de sa classe ou seulement un petit groupe qu'il pourra aider en remédiation sur une notion étudiée ou encore sur l'apport de nouvelles connaissances.

La différence de bureau entre les élèves et l'enseignant marque la différence de statut qui engendre également un sentiment d'autorité pour l'enseignant. L'enseignant dispose d'un bureau installé face à sa classe et non pas dans la direction du tableau comme tous les bureaux de ses élèves. Cette disposition lui permet de voir ses élèves. Le fait que son bureau soit face à tous les autres bureaux marque une opposition¹² entre l'enseignant et les élèves.

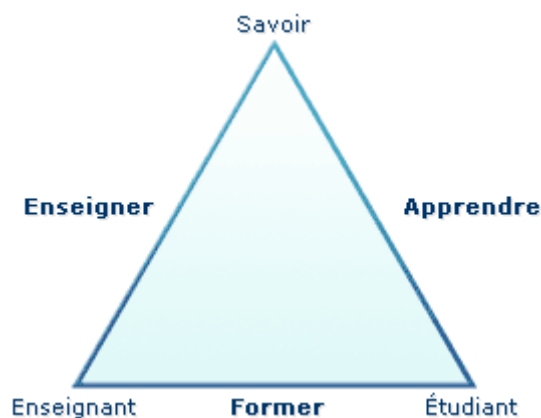
Une bonne organisation pédagogique de la part de l'enseignant est également primordiale afin de favoriser un bon climat de travail et d'éviter tout moment propice à de l'indiscipline. Il est alors important que l'enseignant soit organisé. Il est préférable que ses photocopies soient prêtes avant le début de la leçon, voire même de la journée. Ainsi, il pourra les distribuer directement ce qui permettra de diminuer les temps libres qui sont généralement facteurs d'indiscipline.

¹¹ Mehan H. (1979). *Learning lessons : Social organization in the classroom*, Cambridge : Harvard U. Press.

¹² Pujade-Renaud C. (2005) *Le corps de l'enseignant dans la classe*. Paris : L'Harmattan.

Par ailleurs, l'autorité peut être différente en fonction de la matière enseignée. L'enseignant ne va pas exiger le même type de concentration de ses élèves pour un exercice de mathématiques que pour une leçon d'EPS.

L'organisation spatiale et pédagogique sont deux autres facteurs indispensables à une bonne gestion de la discipline en classe. Si l'organisation est bien gérée, alors l'enseignant gagne du temps et évite les moments libres où les élèves attendent et discutent alors instinctivement avec leurs camarades. Dans le triangle pédagogique, nous pouvons nous intéresser à l'axe « Former » développé par Houssaye. Le triangle pédagogique est une relation entre trois composants : le professeur, les élèves et le savoir.



Triangle pédagogique, Eduscol

Dans son ouvrage « Le triangle pédagogique », Houssaye explique que le processus « enseigner » n'est pas fondé sur un face à face professeur-élèves mais enseignant-savoir. Ce processus dysfonctionne lorsque les élèves décident d'arrêter d'être passifs et se mettent à faire les fous. Nous parlerons alors de discipline qui engendrera une « gestion directe entre l'enseignant et les élèves ». Le processus « former » se définit au sein de la pédagogie institutionnelle. D'après Houssaye, la pédagogie institutionnelle est une pédagogie qui se construit autour de la notion d'institution. La pédagogie institutionnelle s'oppose à la pédagogie traditionnelle qui selon Houssaye « fait croire aux élèves que tout dépend d'eux. » La pédagogie institutionnelle correspond davantage aux échanges qui existent entre l'enseignant et les élèves entre l'instituant et l'institué. Une classe dans une situation de pédagogie institutionnelle est le résultat de la diffusion de l'esprit et des procédures

coopératives qui s'ajoutent au fait que l'éducateur, l'enseignant accepte de remettre en cause son pouvoir. Il s'agit dans ce processus d'un face à face professeur-élèves dans lequel le savoir est leur but. Il correspond à la raison pour laquelle enseignants et élèves sont réunis. C'est ce savoir même, troisième élément du triangle pédagogique qui impose la mise en place de médiations afin de permettre une vie de classe cohérente et respectueuse. Les médiations mises en place « *devraient être considérés comme des moyens à créer collectivement pour atteindre le troisième* », c'est-à-dire le savoir.

Il convient alors de revenir à l'organisation sociale de la classe. Cette dernière doit permettre à chaque élève d'avoir un rôle reconnu par l'ensemble du groupe-classe. Houssaye définit d'ailleurs le groupe classe comme une « *réalité mouvante, expérimentale* » .

c. Respect réciproque et confiance mutuelle

Avec la voix et le regard de l'enseignant s'ajoutent l'installation d'un respect réciproque entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'une confiance mutuelle.

Le respect réciproque entre élèves et enseignant s'installe au fur et à mesure de l'année. Les élèves doivent se sentir respectés par l'enseignant. Si l'enseignant montre à ses élèves qu'il a confiance en eux et croit en eux, les élèves se sentiront valorisés. Ce respect est conditionné par une relation basée sur l'estime réciproque et des limites clairement posées par l'enseignant.

Il est important d'instaurer ce respect par l'élaboration des règles de vie de la classe. Il appartient aux élèves de construire les règles de vie de la classe qu'ils souhaitent mettre en place avec leur enseignant afin de travailler dans un climat de travail propice aux apprentissages. Ces règles de vie de classe vont permettre le « *vivre ensemble* » pendant toute l'année. Elles seront affichées dans la classe et il ne sera alors pas compliqué de s'y référer en cas de nécessité. C'est par l'élaboration de ces règles de vie de classe qu'ils pourront ensuite appliquer et que le respect va se mettre en place.

De plus, la fiabilité de l'enseignant est primordiale. Les élèves doivent avoir confiance en leur enseignant. L'autorité, c'est amener les élèves à adhérer à un projet. Et, afin qu'ils y adhèrent, ils doivent croire en leur enseignant. Les élèves doivent écouter mais s'ils ne voient pas où l'enseignant souhaite les emmener, ils vont décrocher. En fonction de leur capital

culturel des notions d'injustice vont naître. Certains ne pourront lire entre les lignes, c'est à dire, comprendre l'implicite. Perrenoud parle du curriculum caché. Le curriculum caché, contrairement au curriculum formel ; c'est ce que l'école transmet sans le dire : au niveau de la culture, des valeurs, des comportements... Ces élèves-là ont besoin de savoir où l'enseignant les emmène, quel est son projet pour eux. L'enseignant doit croire en ce qu'il propose à ses élèves. Il sait d'ailleurs ce dont ils sont capables. Etre fiable dans ses paroles, tenir ses promesses permet d'avoir une certaine conviction. Il est important d'amener les élèves à prendre conscience des raisons pour lesquelles ils sont à l'école, et pourquoi il est important qu'ils y soient. Mais pour de les amener à en prendre conscience, l'enseignant doit y croire. Il n'est pas possible de faire prendre conscience à ses élèves des éléments si l'enseignant lui-même n'y croit pas. Il est également important de mentionner l'évaluation. Cette dernière peut être un pouvoir d'autorité sur les élèves. En effet, par l'évaluation, les parents sont au courant de la note par le bulletin de notes. L'évaluation peut alors exercer une pression sur l'élève. Cependant, en aucun cas, elle ne doit placer l'élève en situation d'échec. Il n'est pas question de mettre des « pièges » dans lesquels les élèves en difficulté tomberont. Cela pourrait mettre en cause la confiance qu'ils ont en leur enseignant.

Par ailleurs, l'autorité de l'enseignant s'installe quand ce dernier se montre présent dans la classe en circulant dans les rangs quand les élèves travaillent en autonomie, ou en groupe. Cela montre que non seulement il est présent dans la classe, mais que les élèves peuvent avoir recours à lui s'ils en ressentent le besoin.

Houssaye ajoute que les rapports élèves-savoirs et élèves-maîtres « dépendent de la mise en œuvre de techniques différentes, d'une méthode pédagogique rigoureuse ». Cela signifie que pour que les relations entre enseignants et élèves soit correctes, un cadre est nécessaire afin qu'un respect mutuel et réciproque s'instaure.

Pour conclure, la sanction a évolué dans le système éducatif français : de la punition bête et méchante à la sanction éducative. Il existe aujourd'hui une solution alternative à la sanction afin que l'enseignant puisse affirmer son autorité. L'enseignant peut se servir de son propre corps. Il dispose de sa voix, de son regard, de sa posture, mais il doit également instaurer un respect réciproque et une confiance mutuelle avec ses élèves.

Cependant, l'autorité a ses limites. En effet, un enseignant charismatique dont les élèves ont adhéré à son projet ne peut être autoritaire pendant un temps illimité. Certains moments de la journée sont davantage propices aux apprentissages. Testu¹³, dans son ouvrage « Rythmes de vie et rythmes scolaire » précise qu'une similitude existe entre la « *rythmicité journalière psychologique et la rythmicité journalière biologique* ». Ce dernier indique que les moments de la journée durant lesquels l'enfant n'est pas très opérationnel intellectuellement correspondent aux moments de « *faible résistance physiologique* ». Il s'agit alors de la fin de matinée et fin d'après-midi. Cela dépend aussi de l'âge de l'enfant. En effet, l'heure et la durée des activités peuvent jouer sur l'attention des élèves. La concentration va varier entre le lundi matin et le vendredi après-midi ou encore entre la première semaine de classe d'une période et la dernière semaine, veille des vacances. Ces différents temps influent alors sur l'attention des élèves et donc sur la discipline. Cette dernière est plus difficile à obtenir en fin de journée ou en fin de période. L'enseignant ne peut exiger de ses élèves la même concentration à tous les moments de la journée. L'enseignant se doit de respecter les temps de pause nécessaires aux élèves afin qu'ils soient attentifs au cours suivant. C'est alors que l'organisation de l'emploi du temps est importante et prend tout son sens. Il est préférable de travailler le matin sur les matières comme les mathématiques et le français et de privilégier l'après midi les matières comme l'histoire, la géographie, la musique ou encore l'EPS. Lors de l'élaboration de l'emploi du temps, il est important de prendre en compte le rythme biologique des enfants. Hubert Montagner¹⁴, chronobiologiste s'est intéressé au rythme des enfants et à leur attention en classe. A travers ses recherches, il a remarqué que la vigilance comportementale était différente d'un enfant à l'autre. Cependant, il y a certaines heures de la journée où les enfants sont plus opérationnels, plus vigilants. Le premier temps de vigilance apparaît au plus tôt vers 8h30 dès l'entrée en classe, en fonction de la qualité du sommeil de l'enfant. Certains ne vont pas « se réveiller » tout de suite. Hubert Montagner indique que « *le niveau de vigilance augmente en milieu de matinée vers 10h30* » et au contraire au retour de la pause méridienne il y a une « *perte de vigilance jusqu'à 14h* ». Ce niveau de vigilance augmente ensuite de 14h à 15h et de 16h à 16h30 selon les enfants. Il semble alors indispensable de prendre en compte ces informations afin de mettre en place l'emploi du

¹³ Testu. F. (2008) *Rythmes de vie et rythmes scolaires*. Issy les Moulineaux : Masson.

¹⁴ Montagner, Hubert (2010, 18 février). Mémoire, attention et rythmes scolaires, Cahiers pédagogiques (474). Repéré à <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Memoire-attention-et-rythmes-scolaires>

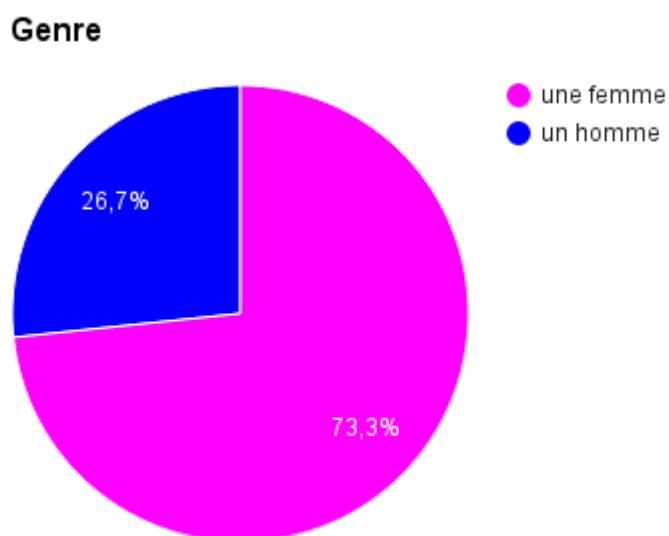
temps de la classe et de favoriser les temps d'apprentissages au moment où la vigilance des enfants est à son maximum. Il est plus judicieux dans la mesure du possible de mettre des matières paraissant plus ludiques aux élèves comme de l'anglais, de l'art visuel ou encore de l'EPS pendant les temps où le niveau de vigilance est moins élevé.

IV) Questionnaire enseignant

Afin de trouver des réponses à ma problématique, j'ai construit un questionnaire destiné aux enseignants en poste. Je me suis adressée aux enseignants du premier degré afin de connaître leurs pratiques de la sanction. Je ne cherchais pas à connaître toutes les sanctions existantes dans le système scolaire mais au contraire à savoir quels outils ils utilisent pour éviter de sanctionner leurs élèves.

Ce questionnaire (cf annexe) comprend une vingtaine de questions dont la majorité sont fermées afin de faciliter leur analyse à l'issue de la diffusion. Cependant, il fut tout de même intéressant de leur poser des questions ouvertes afin d'en savoir davantage sur certains points.

En effet, il est intéressant de s'interroger sur la façon dont les enseignants affirment leur autorité dans la classe.



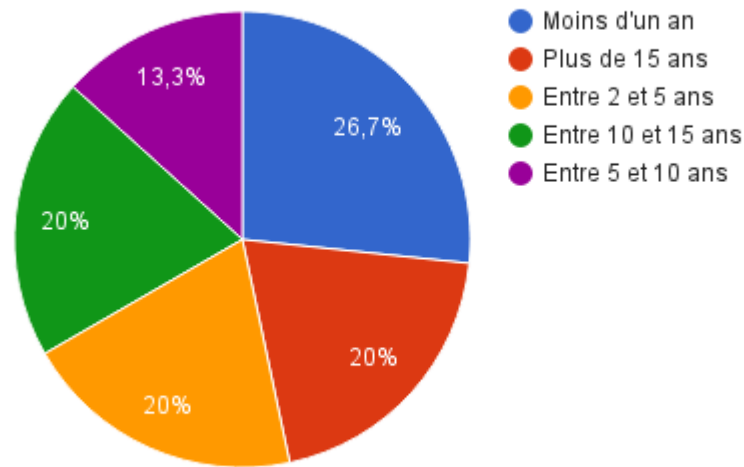
Il est tout d'abord important de mentionner à partir du graphique ci-dessus que parmi les 16 enseignants qui ont répondu, la part des femmes interrogées est largement supérieure à celle des hommes, 73% des enseignants interrogés sont des femmes et 27% sont des hommes ce qui est représentatif de la situation de l'enseignement en France. En effet, le personnel enseignant de l'Education Nationale est majoritairement composé de femmes. En effet, d'après une étude de l' Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) réalisée en 2015, dans l'enseignement public pour le premier degré, 82,6% des enseignants sont des femmes¹⁵ contre 17,4% d'enseignants masculins.

De plus, 53% des enseignants interrogés enseignent en maternelle, 20% en cycle 2 et 27% en cycle 3.

Dans un premier temps, la quasi totalité des enseignants interrogés, 14 sur 15 définissent la sanction comme étant éducative, demandant une réparation et étant due à une confiance non respectée contrairement à la punition qui paraît plus négative. Lorsque l'élève déroge à la règle, il sait pourquoi il sera puni. Il connaît les règles de la classe et de l'école. La sanction ne sera alors pas une surprise pour lui. En effet, il est intéressant en début d'année lors de la mise en place du règlement de classe de définir les sanctions en fonction de l'acte commis par l'élève. Ainsi l'ensemble de la classe est déjà au courant des conséquences en fonction de ses actes. La punition est définie comme gratuite, péjorative, étant une réprimande ou brimade. La punition est donnée sur le coup de la colère et est souvent peu réfléchie. C'est d'ailleurs ce que certains élèves ont exprimé en répondant à la question « Pourquoi certaines sanctions sont injustes ? ». Nous y reviendrons lorsque nous étudierons les réponses au questionnaire soumis à des élèves.

¹⁵ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). (2016 – Février). Enseignants du public et du privé par corps en 2015. Repéré à http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=nattef07115

Ancienneté



Parmi l'ensemble des enseignants interrogés, 20% ont une expérience de l'enseignement supérieure à quinze ans. Ces derniers affirment que leur pratique de la sanction a évolué. En effet, ils disent que l'évolution s'est effectuée de la punition vers la sanction. Nous pouvons alors nous demander s'il s'agit de la sanction éducative dont Prairat a fait une étude. D'après ce dernier, la sanction éducative est une sanction qui s'adresse à un seul individu, qui engendre des réparations, qui porte sur les actes et qui prive de l'exercice de certains droits pour une durée temporaire. Prairat précise qu'« on ne fait pas grandir en faisant honte »¹⁶. C'est alors pour cela que la punition humiliante ne fait plus partie des pratiques de classe ou que dans tous les cas, elle ne doit plus en faire partie. L'humiliation ne peut en aucun cas faire grandir un élève.

En effet, la sanction est éducative si, entre autre, elle s'adresse à un seul individu et qu'elle est proportionnelle au degré des actes de l'élève. La sanction est éducative si elle agit sur l'élève, que ce dernier en prend conscience.

¹⁶ Prairat E. (1997). *La sanction, petites méditations à l'usage des éducateurs*. Paris : L'Harmattan.

En cas de sanction donnée, peu importe sa nature, cette dernière a un impact sur l'élève car 87% des enseignants interrogés affirment que l'élève prend conscience de son acte.

Cependant, à la question sur les cas de récidives des élèves, les jeunes enseignants préfèrent donner une nouvelle sanction à leurs élèves alors que les enseignants plus expérimentés vont davantage convoquer les parents des élèves concernés. Pourquoi ces enseignants convoquent-ils davantage les parents ? Ont-ils moins peur de la réaction des parents que les jeunes enseignants ?

Les enseignants expérimentés ont-ils davantage confiance en les parents d'élèves ? Considèrent-ils qu'une coopération doit avoir lieu dans l'éducation de l'enfant ? En effet, l'élève est tout d'abord un enfant. A l'école, l'enfant devient élève. Mais les enseignants ont un rôle de coéducation avec les parents. Il est alors important de contacter les parents et de prendre en compte la vie d'enfant de l'élève afin de mieux comprendre ses comportements. S'il y a récidive, c'est probablement car l'enfant a besoin d'être reconnu. Il est alors important afin qu'il grandisse qu'enseignants et parents travaillent ensemble et communiquent.

C'est aussi la raison pour laquelle les jeunes enseignants convoquent peu les parents, par peur de leur réaction, mais également, par un sentiment de manque de légitimité face aux parents. Ou peut être certains pensent-ils inutile de les impliquer dans le processus de la sanction ?

De plus, la loi sur l'éducation du 10/07/1989 prévoit les rencontres parents/professeurs. Les parents sont membres de la communauté éducative. Lors des rencontres prévues par les enseignants, ces derniers peuvent en profiter pour évoquer le comportement de l'élève si nécessaire. Les parents ne sont alors pas convoqués ponctuellement pour un problème mais invités par l'enseignant à discuter de l'élève, de son travail et de son attitude en classe. En étant invités par l'enseignant, la coéducation prend tout son sens car enseignant et parents vont discuter de l'élève concerné dans un but commun : le faire grandir et le faire progresser à son rythme et au mieux dans un esprit de bienveillance. Le parent concerné ne se sent pas stigmatisé par les difficultés que son enfant pourrait engendrer dans la classe car tous les parents de la classe sont invités à rencontrer l'enseignant afin de faire un bilan sur la période écoulée.

Le BO du 31/08/2006 évoque le rôle et la place des parents à l'école. Il indique le droit à l'information et à l'expression des parents. Il précise que l'ensemble des parents doit être impliqué dans le suivi de scolarité de leur enfant. Ces derniers doivent être informés par l'école aussi bien des résultats de leur enfant que de son comportement. Il est précisé que pour toute difficulté rencontrée par l'élève, scolaire ou comportementale, les parents doivent en

être informés. A travers ce texte, il est évident que l'école a pris conscience du rôle des parents dans la coéducation des enfants.

La sanction est indispensable dans l'enseignement pour 87% des enseignants interrogés mais 67% des enseignants évitent de sanctionner leurs élèves dont 100% des nouveaux enseignants. Il est alors intéressant de se demander pourquoi les enseignants évitent de sanctionner leurs élèves. Est-ce pour l'estime de soi et la volonté de plaire aux élèves ? Est-ce par peur de la réaction des parents ? Est-il encore tôt pour impliquer les parents ? Ne vaut-il pas mieux réserver cette invitation pour une éventuelle sanction plus grave ? Mais dans cette situation nous pouvons aussi nous demander quel est le bon moment pour faire intervenir les parents dans le processus de la sanction. C'est alors que prend tout son sens la mise en place d'une échelle des sanctions connue de tous enseignants, parents et élèves. Il est également important que cette échelle soit la même dans l'ensemble de l'école. Françoise Hénaff¹⁷ précise cependant que « *les enseignants ne sont pas là pour aimer ni pour être aimés* ».

La majorité des enseignants interrogés accordent une importance à la voix, au regard et à la confiance réciproque dans leur affirmation de l'autorité dans la classe. Ils sont 80% à utiliser les modulations de la voix, 73% le regard et 67% la confiance réciproque. Claude PUJADE-RENAUD¹⁸ parle du regard de l'enseignant comme étant un « *instrument important de l'autorité naturelle* ». De plus, il est précisé dans ce même ouvrage que « *le regard serait susceptible d'agir sur l'élève sur un mode quasi magique, sans qu'il soit besoin de recourir au verbe* ». L'auteur mentionne également l'importance et le rôle de la voix de l'enseignant en précisant que « *se faire respecter c'est d'abord réussir à se faire écouter* ». Néanmoins, 50% des enseignants interrogés affirment leur autorité dans la classe par la sanction de leurs élèves. Ces derniers éprouvent peut être plus de difficultés à moduler leur voix et utiliser leur regard comme « armes » naturelles afin d'éviter la sanction.

Afin d'éviter de sanctionner leurs élèves, les enseignants utilisent des outils variés dans leur classe. Il peut s'agir d'une charte avec les règles de la vie de la classe, d'un système d'étiquettes que l'on déplace du vert vers le rouge, de l'instauration de métiers dans la classe

¹⁷ Hénaff F. (2012). *Un élève est aussi un enfant*. Paris :interéditions.

¹⁸ Pujade-Renaud C. (2005). *Le corps de l'enseignant dans la classe*. Paris :L'Harmattan.

dans le but de responsabiliser les élèves et de les conduire vers une certaine autonomie, mais encore, d'une certaine organisation spatiale de la classe.

Malgré tous ces dispositifs, 33% des enseignants interrogés menacent leurs élèves avant la sanction. Il est intéressant de se poser la question de savoir si la menace est réellement efficace. Est-ce que les enseignants vont au bout de leurs dires ? Mettent-ils leurs menaces à exécution ? Afin d'affirmer son autorité, il est important d'appliquer la menace énoncée et que l'élève sache que l'enseignant va au bout de ses idées et que ce ne sont pas des paroles en l'air. Dans son ouvrage, Meirieu¹⁹, évoque la notion de faire et dire. Il existe une réelle différence entre dire et faire. En effet, il est plus facile de dire que de faire. De plus, il arrive que l'enseignant ne sache pas quoi mettre en place pour mettre sa menace à exécution. Il abandonne alors ce qu'il avait dit et c'est l'élève qui se retrouve gagnant.

Il convient alors de responsabiliser les élèves afin qu'ils se sentent acteurs dans leurs apprentissages mais aussi dans leur éducation. Afin de les rendre acteurs, les enseignants mettent en place divers outils comme l'instauration de métiers. Un roulement est organisé entre tous les élèves de la classe afin que chacun puisse y participer. Les métiers varient : effacer le tableau, distribuer les cahiers, installer les ordinateurs, préparer la date... J'ai eu l'occasion de le voir en place dans une classe de cycle 3 lors de l'un de mes stages. Les élèves savent parfaitement ce qu'ils doivent faire et savent également le rappeler à ceux qui auraient oublié d'accomplir leur devoir. Ce dispositif organisé en roulement permet d'éviter tout risque de jalousies puisque les élèves savent que leur tour viendra pour être en charge de telle ou telle responsabilité.

J'ai également pu voir ce dispositif à l'œuvre dans des classes de maternelle où je suis allée en stage. Les élèves aiment être responsabilisés par l'enseignant, ils se sentent importants, utiles et reconnus. Ils sont reconnus par l'enseignant qui leur confie cette tâche mais également par le reste de la classe car c'est cet élève qui est responsable d'ouvrir les volets ou d'effacer le tableau de la maîtresse. Il a une place légitime en face du reste de la classe. Et ainsi chaque élève est impliqué dans la vie de la classe.

Houssaye, dans le processus « Former » insiste sur l'importance de donner des fonctions à chaque élève afin qu'il ait un rôle et qu'il soit reconnu par l'ensemble du groupe-classe.

¹⁹ Meirieu. P (1996). *La pédagogie entre le dire et le faire le courage des commencements*, Paris : ESF.

De plus, pour éviter la sanction, 73% des enseignants interrogés utilisent la charte de vie de classe dont 50% des enseignants en maternelle et 100% des enseignants en cycle 3. Il est important que la charte de vie de classe soit construite avec les élèves et non l'enseignant seul ! C'est en construisant la charte ensemble, que les élèves en prennent conscience, la respectent et se l'approprient. Cette volonté est inscrite dans la pédagogie institutionnelle décrite par Houssaye dans son ouvrage « Le triangle pédagogique » au sein du processus « Former ». Ce dernier ajoute que cela permet à l'enseignant d'être le moins répressif possible puisque ce sont les élèves eux-mêmes qui construisent le règlement de classe.

Lors d'un stage en maternelle, j'ai pu mettre en place avec les élèves des affichages sur les règles de vie de la classe. En travaillant avec eux, je me suis tout de suite aperçue qu'ils connaissaient parfaitement ce qu'ils n'ont pas le droit de faire ! Il fut plus difficile d'énoncer avec eux ce qu'ils ont le droit de faire dans la classe.

Mettre en place ces règles de vie de la classe permet de pouvoir s'y référer plus facilement. Les élèves se souviennent les avoir travaillées.

Affiches réalisées par des élèves de MS





Cependant, construire une charte de vie de classe avec les règles affichées au fond de la classe ou dans le couloir n'est pas suffisant. Il faut les respecter et les faire respecter. C'est ici que la tâche se complique. Les premiers acteurs responsables de la mise en application de ces règles sont les adultes qui sont les référents des élèves et donc l'exemple même de ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Il est important et indispensable de rester cohérent envers les élèves. Si dans la charte il est mentionné qu'avoir un chewing gum est interdit, alors aucun membre de l'équipe éducative ne doit avoir de chewing gum en présence des élèves.

Il est également possible d'instaurer des élèves médiateurs dans l'école afin de faire respecter les règlements. Un élève médiateur est un élève désigné par l'école et qui va proposer son aide dans la résolution de conflits, de disputes ou de bagarres. Il est aussi nécessaire de rappeler que chaque règlement construit doit être connu de tous avant son application. Il est alors indispensable que chaque individu concerné par le règlement proposé en prenne connaissance afin de pouvoir l'appliquer en toutes connaissances de causes. L'avantage des élèves médiateurs, est dans un premier temps, la responsabilisation de ces derniers ainsi que des élèves « en conflit ». Cela leur apprend à résoudre leurs problèmes entre eux. Et les élèves désignés comme élèves « médiateurs » ont une certaine légitimité dans la résolution de conflits entre élèves. En revanche, si les élèves médiateurs ont un doute ou ne savent pas résoudre le problème, ils peuvent se référer au règlement présent dans l'ensemble de l'école, ou encore en allant voir un enseignant. L'enseignant étant un adulte responsable capable de prendre du recul sur la situation et pouvant mettre fin au conflit. De plus, la médiation par les pairs est un bon exemple de l'éducation à la citoyenneté. L'école est une micro société où les élèves sont préparés à être des citoyens. Ainsi, une fois l'école terminée,

il n'y aura plus personne pour régler leurs disputes, ils devront le faire eux-mêmes. La médiation par les pairs les sensibilise à déterminer une issue constructive à leurs désaccords.

Les systèmes d'étiquettes que l'on déplace sont également très courants dans les classes. J'ai pu le voir sous forme de météo dans une classe équivalente au cycle 2 en Angleterre, mais également dans une classe de maternelle sous forme de « comportement des Lions ». Chaque enseignant est libre de le faire sous la forme qu'il souhaite. Ce système permet de prévenir l'élève dans l'évolution de son comportement et plus généralement dans la dégradation de son comportement au fil de la journée ou de la semaine. En partant du vert dès le début de la journée ou de la semaine en allant vers le rouge et passant par toutes les couleurs, vert foncé, jaune, orange, l'élève sait qu'il va devoir changer d'attitude. C'est un système concret et visuel pour l'élève qui d'un simple coup d'œil peut voir où il se situe et la façon dont il est souhaitable qu'il se comporte.

Le changement d'étiquette peut aussi avoir lieu du négatif vers le positif. En Angleterre, l'enseignante valorisait les bons comportements, le bon travail réalisé. L'élève pouvait alors changer son étiquette de place. Il est alors intéressant de valoriser les élèves. Cela les encourage à adopter un comportement positif. Ils se sentent alors importants aux yeux de l'enseignant. Valoriser un élève pour un bon comportement est aussi un exemple à donner aux autres élèves afin qu'ils fassent de même plutôt que de faire remarquer un mauvais comportement. Se pose alors la question : « que valoriser ? ». Nous aurons tendance à valoriser les bons comportements des élèves. Mais cela suffit-il ? Il semble important de valoriser les efforts réalisés par l'élève afin de prendre en compte sa motivation dans l'effort. Il est aussi nécessaire de valoriser le travail effectué, ce qui peut rejoindre les efforts réalisés. Les efforts de l'élève peuvent être variés. Il peut s'agir d'un effort lié au travail scolaire ou encore à son comportement et ses relations avec autrui. Le tout est de savoir valoriser son attitude afin que l'élève sente que l'enseignant porte un regard sur ses efforts et que ces derniers ne sont pas vains. En Angleterre, ces efforts sont matérialisés. L'enseignant de la classe peut coller des autocollants sur leurs devoirs, leur distribuer des « housepoints » ou encore déplacer leur étiquette. Il paraît fondamental de montrer à l'élève que faire des efforts est important. Un enfant a besoin de choses concrètes afin de les réaliser, l'effort proposé doit alors être concret. Par exemple, l'enseignant peut proposer à l'élève « violent » de la classe d'arrêter de donner des coups de pied pendant la récréation. Cela convient aussi dans la récompense et la valorisation. Cette dernière doit être concrète et visible par l'élève et ses parents. Cela change la vision des choses.

En Angleterre, ce système reposait sur la sanction éducative. A chaque bon comportement, à chaque bonne action l'élève pouvait changer son étiquette prénom de place. Il fallait aller vers le soleil ! Cependant dès qu'un mauvais comportement avait lieu, l'élève descendait son étiquette prénom vers la pluie, l'orage !

A la fin de la semaine, un message était collé dans le cahier de l'élève pour notifier aux parents l'attitude de l'élève. L'élève qui était resté dans le vert, pouvait avoir un coloriage ou alors, en Angleterre, l'élève qui était arrivé au soleil gagnait un point pour son équipe. Le fait de coller un message dans le cahier inclut les parents dans le suivi de son enfant à l'école. Il est nécessaire que les parents soient au courant de ce qu'il se passe à l'école. Parents et enseignants sont coéducateurs.



Exemples de gommettes utilisées en Angleterre afin de récompenser un élève pour son travail

J'aimerais également revenir sur l'un des dispositifs mis en place pour éviter la sanction : l'organisation spatiale de la classe.

Dans un premier temps, est-il nécessaire de rappeler que l'organisation spatiale diffère de la maternelle à l'élémentaire ?

Cependant en élémentaire, le schéma classique de la classe est un schéma frontal, les bureaux en ligne en face du tableau avec une, voire deux allées dans la classe. Est-ce la meilleure organisation spatiale par rapport à l'installation de l'autorité de l'enseignant ?

Il existe bien d'autres organisations comme l'organisation en « U », en îlots... ou encore la place du bureau de l'enseignant.

Lors de mes stages, j'ai remarqué que le bureau n'est jamais situé à la même place d'une classe à l'autre. Je parle ici de mes stages en élémentaire car dans les classes de maternelle où je suis allée, il n'y avait pas de place dans la classe pour le bureau de l'enseignant.

Dans certaines classes le bureau va être en face des élèves, derrière les élèves, sur le côté de la classe. Chaque enseignant dispose son bureau comme il le souhaite. Cependant ce critère rejoint celui de l'importance du regard de l'enseignant qui agit en regard de contrôle. Pour avoir expérimenté ces trois situations, je trouve plus judicieux d'avoir le bureau sur le côté ou derrière les élèves afin d'avoir un regard différent que le regard frontal que l'enseignant peut avoir quand il est au tableau. En effet, le fait d'avoir le bureau sur le côté de la classe permet d'avoir une vue transversale sur l'ensemble de la classe lorsqu'elle travaille en autonomie. L'enseignant peut être à son bureau avec un élève en remédiation ou différenciation pédagogique tout en gardant un œil sur le reste de la classe. Il en est de même si l'enseignant pratique une correction individuelle à son bureau. En levant seulement la tête du cahier de l'élève, il peut intervenir sur les élèves qui ne sont pas dans l'activité. Il me semble également intéressant d'être derrière l'ensemble de la classe. Cette disposition permet d'observer les élèves d'un angle différent de celui du regard frontal. Les élèves oublient facilement que l'enseignant est derrière eux car ne le voient pas devant la classe. Ceci est assez révélateur pour observer ce qu'il se passe dans la classe. Lors de mes prises de classe, le titulaire se place généralement au fond de la classe. Il est intéressant de faire un bilan en fin de séance sur les comportements des élèves. La majeure partie du temps, je n'ai pas vu la moitié de ce que les élèves ont fait et que le titulaire, lui, en étant derrière a vu. Il semble alors essentiel de varier la position de l'enseignant dans la classe afin d'avoir une vue globale sur l'activité de l'ensemble des élèves.

Par ailleurs, les enseignants interrogés indiquent ne pas sanctionner tous leurs élèves. Les élèves non sanctionnés sont les élèves sages, ceux qui respectent les règles et dont le comportement ne nécessite pas d'être repris. Néanmoins, un des enseignants interrogés affirme sanctionner tous les élèves de sa classe sans exception. Non pas que cet enseignant

soit sévère, je ne le connais pas, mais il explique appliquer la sanction positive dans sa classe. Donc à tout moment un élève est sanctionné positivement ou négativement. La sanction positive correspond à une récompense donnée à un élève. Alors que la sanction éducative est la conséquence d'un acte, d'une règle non respectée qui bien sûr est proportionnelle à l'acte de l'élève. Skinner évoque le « renforcement positif » ou « renforcement négatif ». Ces deux dispositifs permettent « d'opérer sur le comportement de l'individu »²⁰. Ces deux dispositifs sont mis en place afin de voir apparaître chez l'élève un comportement approprié. Le renforcement correspond à l'augmentation de l'efficacité d'une réaction par la présentation d'un stimulus adéquat. Ce renforcement peut être positif et engendre donc une récompense ou négatif et dans ce cas il s'agit d'une sanction. Le renforcement négatif est là pour permettre à l'élève de rectifier ses erreurs. Cela correspond à la sanction réparatrice. Tout enseignant peut mettre en place ces deux dispositifs. Si ce dernier préfère l'aspect positif à travers la valorisation des élèves, il développera plus en profondeur le renforcement positif. Cependant, comme nous l'évoquons, la sanction a toute sa place dans le processus d'éducation de l'enfant car elle lui permet de se réajuster au cadre, d'adopter le comportement attendu par la norme scolaire. Le renforcement négatif peut alors être utilisé. Attention cependant à l'utiliser à bon escient afin qu'il ne devienne pas une source d'angoisse chez les élèves qui au moindre mouvement se verront infliger une sanction. Le renforcement négatif permet de rappeler également aux autres élèves que si l'un des leurs a été sanctionné c'est que son comportement n'était pas satisfaisant. Cela permet de leur donner l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire ou au contraire de ce qu'il faut faire pour être sanctionné. Tout dépend de la vision de l'élève et de la sanction prévue par l'enseignant pour telle action. D'où l'importance d'établir auparavant la liste des sanctions que les élèves peuvent se voir attribuer en fonction de leur comportement, en fonction d'un acte effectué. Il n'y a pas d'effets de surprises et l'élève ne pourra pas dire qu'il n'était pas au courant puisque l'enseignant l'aura vu en classe avec l'ensemble des élèves.

Malgré les différentes pratiques des enseignants par rapport à la sanction dans leur classe, leurs définitions de sanctionner un élève se ressemblent. En effet, tous sont d'accord pour dire que sanctionner un élève est un moyen de lui faire remarquer qu'il a enfreint une

²⁰ Kozanitis, Anastassis (2005). Historique de l'approche de l'enseignement [PDF]. Repéré à http://www.polymtl.ca/bap/docs/documents/historique_approche_enseignement.pdf

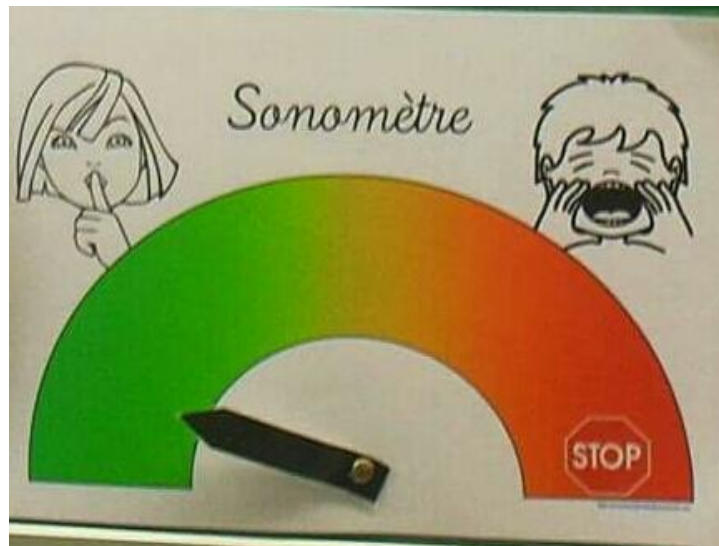
règle, que ce soit une règle liée à la vie de classe, la vie de l'école en rapport avec le règlement intérieur ou encore un débordement du comportement. La sanction agit lorsque l'élève a dépassé les limites du cadre. Elle est là pour lui rappeler quelles sont les limites et lui permettre de revenir dans le cadre.

A partir du questionnaire proposé aux enseignants, nous pouvons constater qu'il est possible d'enseigner sans sanctionner grâce à de nombreux outils. Cependant cela semble tout de même difficile d'éviter de sanctionner. La sanction apparaît comme nécessaire dans le processus d'éducation de l'élève. En effet, la sanction offre un cadre à l'élève et permet de lui montrer lorsqu'il a franchi une certaine limite.

Meirieu²¹ indique que la sanction « *permet d'attribuer à l'autre la responsabilité de ses actes* ». Nous en revenons alors à l'importance de la responsabilisation des élèves. Sanctionner un élève engendre une prise de conscience de sa part de responsabilité dans l'acte commis. Meirieu ajoute que « *refuser de sanctionner peut ainsi apparaître comme l'expression d'un déni de légitimité de ses propres valeurs sociales et morales* ». Selon ce dernier, il est nécessaire de sanctionner un élève car la sanction « *assumerait parfaitement la tension, constitutive de l'éducation, entre conformiser et émanciper.* » Meirieu rejoindrait alors les enseignants interrogés qui sont tous d'accord pour dire que la sanction à l'école est indispensable. Malgré cela, deux enseignants ont indiqué qu'ils aimeraient qu'il soit possible d'enseigner sans sanctionner. Cependant la majorité affirme qu'il n'est pas possible d'enseigner sans sanctionner, car « *l'élève a besoin de la sanction* ». La sanction agit comme un « cadre ». 60% des enseignants interrogés indiquent sanctionner leur élèves « de temps en temps » contre 33% des enseignants qui sanctionneraient leurs élèves « souvent ». Mais aucun enseignant interrogé n'a indiqué ne jamais sanctionner d'élèves...Ce constat prouve alors l'utilité et la nécessité de la sanction. Si des enseignants ne sanctionnaient jamais d'élèves, nous pourrions nous poser la question du : « pourquoi ? ». En revanche, à travers ce questionnaire, nous réalisons combien la sanction est importante et permet de gérer une classe d'environ trente élèves. Comme Houssaye le dit, un groupe classe est une entité « *mouvante* ». « La loi a pour but de régir l'interrelation professeur-élèves ». Il est bien évident que chaque enseignant a son degré de tolérance par rapport au bruit dans la classe, au comportement de ses élèves...et donc à la facilité et la récurrence de sanctionner ses élèves.

²¹ Meirieu P. (1991). *Le choix d'éduquer*. Paris : ESF

Pour en revenir au bruit, lors de l'un de mes stages, j'ai pu observer la mise en place d'un « sonomètre ». Un élève en était d'ailleurs responsable. Il s'agissait ici d'un « sonomètre » artisanal et non électronique. Sa mise en œuvre est très simple : la maîtresse indique à l'élève responsable que la classe à un instant T fait trop de bruit, qu'elle ne peut plus travailler avec son groupe d'élèves. Alors, l'élève concerné va déplacer l'aiguille du « sonomètre » vers la zone rouge et va dire à l'ensemble de la classe qu'il y a trop de bruit et qu'il faut parler moins fort. Lorsque l'aiguille arrive dans la dernière zone, cela veut dire que la classe est vraiment trop bruyante. Il a alors été décidé avec l'ensemble de la classe lors de sa mise en place, qu'il fallait faire 1min de silence pour retrouver le calme et se remettre à travailler. C'est ce même élève qui est responsable de la minute de silence. Grâce à un sablier, il indique aux élèves quand la minute est terminée et remet l'aiguille du « sonomètre » au début.



Sonomètre d'une classe de maternelle

Ce système est critiquable car la classe peut tout à fait dès lors que la minute de silence est terminée se remettre à parler au même niveau sonore qu'avant la minute de silence. Cependant ce système est voué à fonctionner car l'élève responsable est légitime et reconnu par l'ensemble de la classe. De plus, l'élève n'est pas seul dans cette « autorité », si la classe reste excessivement bruyante à l'issue de la minute de silence, l'enseignant peut intervenir. A travers ce système, l'enseignant délègue une partie de son pouvoir, de son autorité à un élève de sa classe. Dans son ouvrage sur le triangle pédagogique, Housaye évoque la nécessité de l'enseignant à « *déléguer son pouvoir pour autonomiser les élèves* ».

Ce système permet aux élèves de réaliser qu'il y avait beaucoup de bruits dans la classe. Ce dispositif était mis en place dans une classe de maternelle. En effet, en maternelle, le bruit monte très rapidement car les élèves travaillent en atelier. Ils ne se rendent pas compte de l'augmentation du volume sonore qui, dès qu'il y a un peu d'excitation augmente très vite.

Ce dispositif pourrait tout à fait être mis en place dans des classes élémentaires en cycle 2 ou 3. En effet, lorsque les élèves travaillent en groupe, le niveau sonore de la classe augmente très rapidement sans s'en apercevoir. En cycle 3, on pourrait éventuellement responsabiliser l'élève sur l'augmentation du volume sonore et la tolérance de bruit autorisée dans la classe en fonction de l'activité effectuée. La tolérance du bruit va différer en fonction de l'activité mise en place. Il est plus facile d'accepter les discussions des élèves en arts visuels que pendant une séance de mathématiques. L'élève se sentirait davantage responsabilisé dans cette mission. Il sera alors intéressant de voir quels sont les différents degrés de tolérance des élèves. Mais ceci est une autre question.

Pour en revenir à la nécessité de la sanction dans son autorité, cette dernière permet de vérifier la mise en actes des paroles de l'enseignant. Cette dernière doit être activée en dernier recours si la responsabilisation des élèves, leur implication dans la classe ainsi que les divers outils pour l'enseignant ne fonctionnent pas. Chaque classe est différente, que l'on enseigne en maternelle ou en élémentaire, et d'une année sur l'autre. Une année, l'enseignant pourrait compter les sanctions qu'il a donné sur les doigts de la main alors que l'année d'après il ne comptera plus les sanctions données.

V) Questionnaire élèves

A la suite de ce questionnaire proposé à des enseignants, j'ai rédigé un deuxième questionnaire (cf annexe) destiné aux élèves d'école élémentaire. Je l'ai diffusé à des élèves de différentes classes.

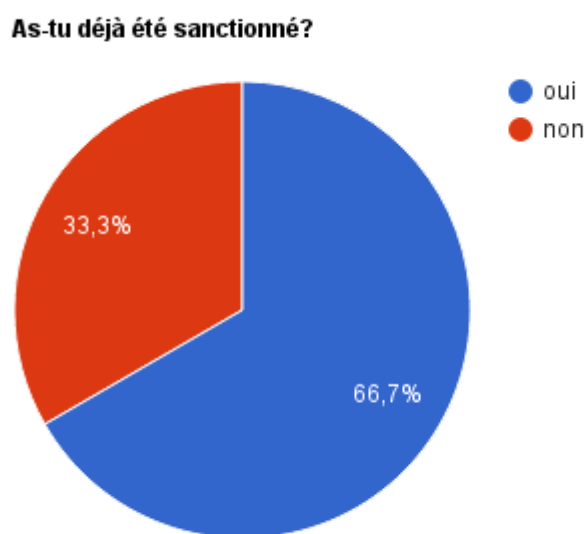
Cependant, je me suis restreinte à analyser les réponses d'élèves de cycle 3 car il s'agissait du cycle pour lequel j'avais le plus de réponses, une vingtaine d'élèves de cycle 3 ont répondu à mon questionnaire.

Avant toute chose, il me semble important de notifier que lors de la distribution de ce questionnaire dans une classe de cycle 3, les élèves ne connaissaient pas la signification du

mot « sanctionné » présent dans la première question de mon questionnaire : « As-tu déjà été sanctionné ? » Après avoir discuté avec plusieurs enseignants d'écoles différentes sur ce constat, ces derniers m'ont dit qu'effectivement, ils utilisaient davantage le terme « punition » que « sanction » avec leurs élèves, terme générique qui désigne aussi bien la sanction et qui est mieux connu et compris des élèves, même si derrière le mot « punition » les enseignants entendent le mot « sanction » et pensent alors à la réparation et à la réhabilitation de l'élève dans le cadre.

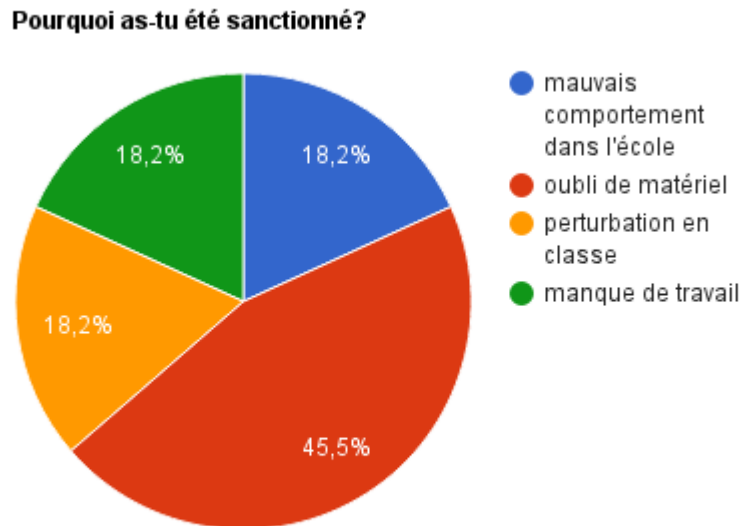
A travers ce questionnaire, je cherche à savoir si les élèves ont déjà été questionnés et pour quelles raisons. Je leur demande également quelle est l'utilité de cette sanction à l'école.

Commençons par analyser les réponses à la première question posée aux élèves. Il s'agit ici de savoir si les élèves ont déjà été sanctionnés au cours de l'année scolaire.



D'après le graphique présenté ci-dessus, environ 67% des élèves de cycle 3 interrogés ont déjà été sanctionnés au moins une fois. Ce résultat nous amène à réaliser que la sanction est une pratique ancrée dans les classes. De plus, ils sont 61% à affirmer que leur enseignant sanctionne les élèves de la classe de temps en temps et 39% à dire que l'enseignant sanctionne

souvent. Aucun élève interrogé n'a dit que l'enseignant ne sanctionnait pas, ce qui confirme donc l'usage de la sanction en classe et confirme donc les réponses des enseignants à travers la même question mais partant de leur propre vision. Nous nous intéressons maintenant aux raisons qui ont engendré une sanction.

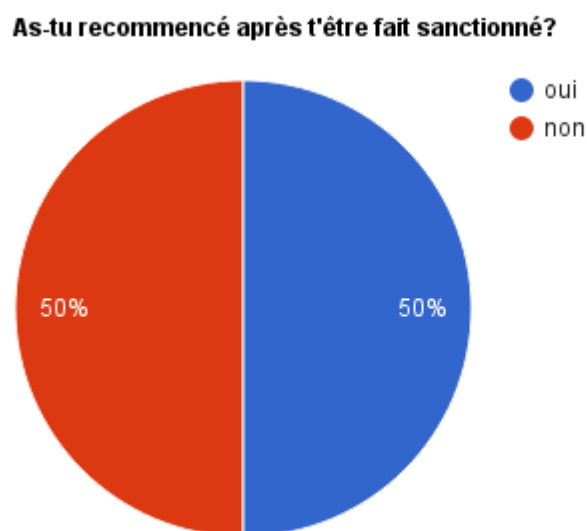


Les raisons de la sanction sont diverses, nous le constatons à travers le graphique ci-avant. Environ 45% des élèves ont été sanctionnés pour oublis de matériel répétés ; 18% pour perturbation en classe, 18% pour mauvais comportement dans l'école et enfin 18% pour un manque de travail. L'oubli de matériel engendre des difficultés dans la réalisation des activités en classe, et donc probablement une part d'agacement chez l'enseignant qui sait que l'élève concerné ne pourra peu ou prou réaliser l'activité comme les autres.

Il est également intéressant de notifier que ce sont pour des oublis de matériel que les élèves sont davantage sanctionnés contrairement à ce que l'on pourrait penser. En effet, il aurait paru logique que les élèves soient davantage sanctionnés pour perturbations en classe et manque de travail. Ceci dit, le manque de travail et les perturbations en classe se rejoignent tout de même. L'un entraînant l'autre et inversement. On peut également se demander ce que les enseignants préfèrent sanctionner. A travers ces résultats, nous pouvons constater que l'enseignant sanctionne plus facilement les oublis de matériel. Il apparaît alors que l'enseignant préfère que chaque élève ait son matériel et pouvoir donner son cours à

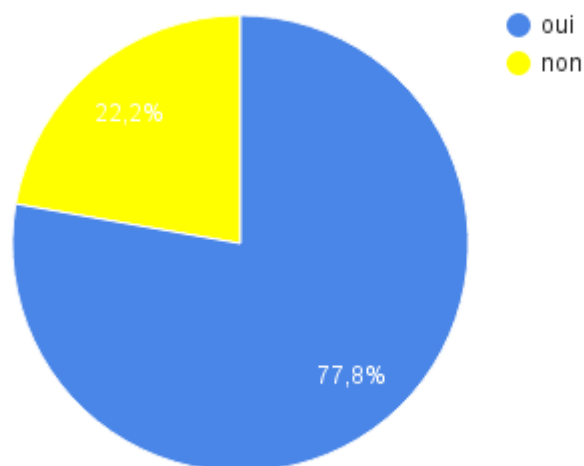
l'ensemble de la classe plutôt que de sanctionner les élèves qui perturberaient la classe et donc les apprentissages des élèves...

Malgré la sanction, ils sont 50% à avoir récidivé. La question que nous pouvons nous poser est : la sanction est-elle vraiment utile ? Marque t-elle les élèves ? Ou encore, la sanction donnée est-elle efficace ?



Ces derniers ont tout de même répondu positivement à la question concernant l'utilité de la sanction.

Penses-tu que la sanction est utile?



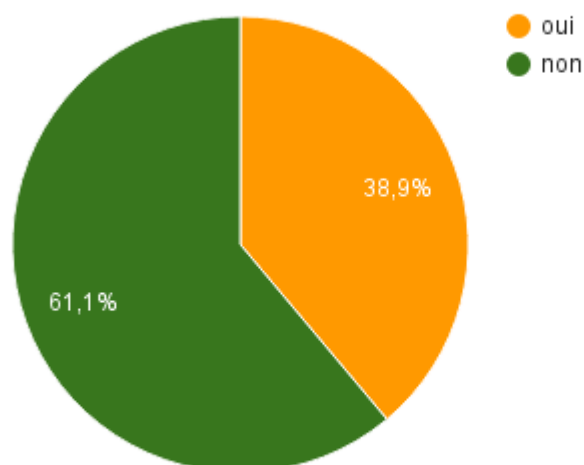
Ils sont 78% à avoir affirmé que la sanction était utile contre 22% à penser le contraire. Ils précisent que la sanction a son utilité car elle permet de faire réfléchir les élèves sur leur comportement, de leur faire comprendre leurs erreurs ou encore de leur apprendre les règles. Mais pourquoi les élèves récidivent-ils alors ? La sanction n'était-elle pas suffisante ? Un élève de cycle 3 a précisé que si la sanction n'était que peu utile, la raison pour laquelle il récidivait était car elle était peu sévère. Cela le marquait peu et il était donc prêt à recommencer quitte à être de nouveau sanctionné. C'est également à partir de ce moment là que nous pouvons nous demander si l'intervention des parents dans le processus de coéducation ne pourrait pas être mis en place. Si l'élève sent que ses parents vont dans le même sens que l'enseignant alors il y aura peut être une prise de conscience de la part de l'élève qui cessera de se faire sanctionner. Tout cela dépend du type de sanction donné à l'élève. En partant de l'idée que l'enseignant sanctionne ses élèves éducativement et ne les punit pas. Si c'est une simple punition qui est donnée alors voilà probablement la source du problème. Cela peut ne pas gêner l'élève d'être privé de récréation partiellement de temps en temps.

Cependant malgré l'utilité de la sanction à l'école, ils sont 39% à penser qu'elle peut être injuste. Cette injustice se justifie à 86% sur le fait qu'ils n'aient pas fait exprès, que ce ne soit pas volontaire et ils sont 14% à penser que cette injustice est due à la colère de l'enseignant. Cette colère rejoindrait alors plus précisément la définition de la punition au

sens strict qui est : une réponse donnée suite à un acte effectué par l'élève, aucune réparation n'est attendue. Ce constat rejoint ce que nous disions précédemment sur la punition qui pouvait être donnée auparavant.

Mais, ils sont tout de même 61% à penser que la sanction sert à quelque chose et que donc elle n'est pas injuste.

Y a-t-il des sanctions injustes?



Si l'enseignant sanctionne un élève c'est que ce dernier l'a plus ou moins mérité, l'enseignant étant adulte et ayant donc la possibilité de savoir ce qui est bon ou moins bon pour ses élèves et dans ce cas précis de faire réaliser à l'élève que ce qu'il a fait n'était pas attendu dans le cadre scolaire. L'enseignant est présent pour montrer à l'élève qu'il a dépassé les limites et est sorti des bords du cadre. C'est le but même de la sanction. En effet, un enfant a besoin de savoir jusqu'où il peut aller et sait que s'il va trop loin, il sera sanctionné. Il a cependant besoin de savoir quelles sont les limites, les choses qu'il n'a pas le droit de faire, ou alors, si nous essayons de raisonner positivement, savoir ce qu'il peut faire au sein de l'école que ce soit en classe ou dans la cour. Car, sinon, l'école peut rapidement devenir un lieu de répression, or, il est certain qu'aller à l'école est obligatoire mais c'est aussi un droit, une chance de pouvoir aller étudier. L'école n'est pas seulement constituée d'éléments négatifs, de choses que nous n'avons pas le droit de faire. L'école reste un lieu de liberté comprenant un cadre afin de poser les limites aux élèves.

De plus, à la question « Si tu devais choisir, quelle sanction aimerais-tu avoir ? » les élèves ont pour 28% d'entre eux répondu préférer ne pas avoir de sanction, ils sont 36% à affirmer vouloir plus de travail mais en choisissant leur matière comme des maths ou des arts visuels ou encore certains d'entre eux ont déclaré vouloir avoir des lignes. Nous pouvons penser que les élèves ayant choisi une punition « scolaire » comme des lignes ou du travail supplémentaire sont ceux qui sont rentrés dans la norme scolaire, qui ont compris leur « métier d'élève », pour qui le cadre scolaire convient. Au contraire, les élèves qui préfèrent ne pas avoir de sanctions ou encore des vacances, sont probablement ceux pour qui le cadre scolaire ne convient que peu. Perrenoud s'est intéressé au « métier d'élève » que l'on apprend à l'école. L'école et plus particulièrement la classe est « un milieu de vie particulier »²² dans lequel on apprend à vivre avec d'autres personnes ; des personnes que l'on n'a pas choisies mais avec qui nous allons passer 9 mois de l'année ensemble.

Pour en revenir au choix de la sanction, il pourrait être intéressant de proposer à l'élève sanctionné de choisir sa sanction parmi une sélection défini auparavant par l'enseignant et l'ensemble de la classe. Ce dispositif permettrait à l'élève de le responsabiliser mais aussi de le motiver à retrouver un comportement adapté favorable aux apprentissages. Il ne s'agit pas ici de faire plaisir à l'élève en lui proposant de faire des arts visuels ou un exercice de maths, mais bien de l'amener à réfléchir, de réparer son acte et enfin de retourner dans le cadre.

²² Perrenoud P.(2004).*Métier d'élève et sens du travail scolaire*, Issy les Moulineaux : ESF.

Conclusion :

Pour conclure, à travers les questionnaires proposés aux enseignants et élèves du premier degré, la sanction apparaît comme étant un maillon essentiel dans le processus de l'autorité de l'enseignant. Nous retiendrons ici, que la punition n'est plus à l'ordre du jour même si c'est le terme le plus utilisé en classe. Les enseignants sont passés à une logique de sanction éducative demandant une réparation. Cette même réparation permettant à l'élève la réhabilitation du cadre dont il était sorti avant d'être sanctionné.

Nous pouvons alors répondre à la question posée en problématique. Afin d'affirmer son autorité dans la classe la sanction est essentielle pour l'enseignant. Comme nous venons de le décrire ci-dessus, elle permet à l'élève de réaliser qu'il a dépassé les limites et qu'il est sorti du cadre fixé. La sanction est certes essentielle mais elle doit rester adaptée à l'élève concerné et proportionnelle à l'acte commis. Elle n'est cependant pas le seul outil permettant à l'enseignant d'affirmer son autorité dans la classe, nous avons vu que le regard et la voix de l'enseignant ainsi que la gestion de l'espace de la classe étaient des outils non négligeables dans la gestion de sa classe et de son autorité.

Cette question de l'autorité est aujourd'hui remise au goût du jour suite aux différents attentats contre Charlie Hebdo et en novembre 2015. Il n'est pas rare, lorsque la société va mal, qu'elle se retourne vers l'école. Il est alors à nouveau posé la question de l'autorité à l'école à travers la question du civisme et du respect des valeurs. Que fait l'école pour le respect des valeurs de chacun et pour l'expression de chacun ?

Bibliographie

Bibliographie scientifique :

- Becker H.S (1985). *Outsiders*, Paris : Etudes de sociologie de la déviance.
- Boncourt M. (2013). *L'autorité à l'école, mode d'emploi*. Issy les Moulineaux :ESF éditeur.
- Buisson F, (1911). *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris : Institut français de l'éducation.
- Bsiri L. (2010). *Guide de la voix à l'usage des enseignants*. Paris : Retz.
- Defrance B. (1993). *Sanctions et disciplines à l'école*. Paris : Syros.
- Galand B. (2009). *Les sanctions à l'école et ailleurs. Serrer la vis ou changer d'outils ?* Bruxelles : Couleurs livres.
- Garapon A. (2000). *Quelle autorité ?*. Paris : Autrement.
- Champ pédagogique, (1997). *Pourvu qu'ils m'écoutent*. académie de Créteil : CRDP.
- Hénaff F. (2012). *Un élève est aussi un enfant*. Paris : Interéditions.
- Le Luyer F. (1997). *Conflits et sanctions*. Paris : Magnard.
- Le Masson M-O. (2014). *Le climat scolaire. Pour une école bientraitante*. Lyon : Chronique sociale.
- Maheu E. (2007). *Sanctionner sans punir. Dire les règles pour vivre ensemble*. Lyon :Chronique sociale.
- Mehan H. (1979). *Learning lessons : Social organization in the classroom*, Cambridge : Harvard U. Press.
- Meirieu P. (1991). *Le choix d'éduquer*. Paris : ESF.
- Meirieu. P (1996) *La pédagogie entre le dire et le faire le courage des commencements*. Paris : ESF.
- Pujade-Renaud C. (2005) *Le corps de l'enseignant dans la classe*. Paris : L'Harmattan.
- Rey B. (2004). *Discipline en classe et autorité de l'enseignant*. Bruxelles : De Boeck.
- Vavasseur Y. (2003). *Relation pédagogique et médiation de la voix*. Paris : L'Harmattan.
- Perrenoud P.(2004).*Métier d'élève et sens du travail scolaire*, Issy les Moulineaux : ESF.
- Prairat E.(2003). *La sanction en éducation, Que sais-je ?*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Prairat E.(1997). *La sanction, petites méditations à l'usage des éducateurs*. Paris : l'Harmattan.
- Testu. F. (2008) *Rythmes de vie et rythmes scolaires*. Issy les Moulineaux : Masson.

Bibliographie institutionnelle :

Circulaire du 6 juin 1991

Bulletin Officiel spécial n°6 du 25 août 2011

Sitographie

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). (2016 – Février). Enseignants du public et du privé par corps en 2015. Repéré à http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=nattef07115

Kozanitis, Anastassis (2005). Historique de l'approche de l'enseignement [PDF]. Repéré à http://www.polymtl.ca/bap/docs/documents/historique_approche_enseignement.pdf

Montagner, Hubert (2010, 18 février). Mémoire, attention et rythmes scolaires, Cahiers pédagogiques (474). Repéré à <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Memoire-attention-et-rythmes-scolaires>

Annexes

Autorité et sanction (enseignants)

Ce questionnaire fait l'objet d'une enquête dans le cadre de mes études en master de l'enseignement. Je réalise un mémoire dont la problématique est la suivante: est-il possible d'affirmer son autorité sans recourir à la sanction?

Le but de ce questionnaire est de connaître l'usage de la sanction à l'école primaire.

Vos réponses resteront anonymes.

Je vous remercie du temps que vous allez consacrer à ce questionnaire.

1) Comment affirmez-vous votre autorité dans la classe ?

- En criant sur les élèves
- En sanctionnant les élèves
- Sur une confiance réciproque
- Par le savoir
- Par le regard
- Par la voix
- Autre :

.....
.....

2) Pour moi, sanctionner un élève, c'est :

.....
.....
.....
.....

3) Quelle différence faites-vous entre sanctionner et punir ?

.....
.....
.....
.....

4) Sanctionnez-vous vos élèves :

- Souvent
- De temps en temps
- Jamais

5) Pour quels motifs ?

.....
.....
.....

6) Sanctionnez-vous toujours les mêmes élèves ?

- Oui
- Non

7) Y a-t-il des élèves que vous ne sanctionnez pas ? Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

8) Comment réagit l'élève après avoir été sanctionné par vous ?

- Il prend conscience de son acte
- La sanction ne l'atteint pas, il s'en fiche
- Il prend la sanction très à cœur, vous savez qu'il ne recommencera pas

9) Que faites-vous en cas de récurrence de l'élève ?

- Vous l'envoyez chez le directeur
- Vous ne changez pas la sanction, elle reste la même que la fois précédente
- Vous le sanctionnez différemment de la dernière fois
- Vous convoquez les parents
- Autre :

.....

.....

10) La sanction est-elle indispensable pour vous ?

- Oui
- Non

11) Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

12) Evitez-vous de sanctionner vos élèves ?

- Oui
- Non

13) Quels moyens mettez-vous en œuvre pour éviter la sanction ?

- Menacer les élèves
- Système d'étiquettes que l'on déplace
- Charte de vie de classe
- Instauration de métiers dans la classe
- Cahier de comportement

Organisation spatiale de la classe

Autre :

.....
.....

14) Quelle attitude avez-vous adoptée le jour de la rentrée ?

Très sévère

Sévère

Souriant

Cool

15) Pensez-vous que l'on puisse enseigner sans sanctionner ?

.....
.....
.....
.....

16) Depuis combien de temps enseignez-vous ?

Moins d'un an

Entre 2 et 5ans

Entre 5 et 10ans

Entre 10 et 15ans

Plus de 15ans

17) Si vous enseignez depuis plus de 5ans, votre pratique de la sanction a-t-elle évoluée ? Comment ?

.....
.....
.....
.....

18) Vous êtes :

un homme

une femme

19) Dans quel niveau enseignez-vous ?

Maternelle

CP-CE1-CE2

CM1-CM2

L'autorité dans la classe (élèves)

Dans le cadre de mes études pour devenir professeure des écoles, je réalise une enquête sur l'autorité dans la classe.

Vos réponses resteront anonymes.

Merci pour le temps que vous accorderez à mon questionnaire.

1. As-tu déjà été sanctionné ?

- OUI
- NON

2. Pourquoi ?

- Manque de travail
- Perturbation en classe
- Mauvais comportement dans l'école
- Oubli de matériel

3. As-tu recommencé après t'être fait sanctionné ?

- OUI
- NON

4. Penses-tu que la sanction est utile ?

- OUI
- NON

5. Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Y a-t-il des sanctions injustes ?

- OUI
- NON

7. Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

8. Quelle sanction aimerais-tu avoir ?

.....
.....
.....
.....
.....

9. L'enseignant de ta classe sanctionne t-il les élèves :

- Souvent
- De temps en temps
- Jamais

10. En quelle classe es-tu ?

.....
.....

Résumé

A l'école l'autorité des enseignants auprès de leurs élèves est importante. Afin de pouvoir faire passer des contenus et passer l'année dans une bonne ambiance de travail il est indispensable que tout le monde se respecte. L'autorité de l'enseignant s'installe-t-elle par le biais de la sanction ? A travers la recherche effectuée, nous nous apercevons que la sanction est indispensable mais n'est pas le seul outil de l'enseignant pour affirmer son autorité. En effet, il bénéficie également de son corps : la voix, le regard et la gestuelle. Les enseignants ont évolué dans leur pratique de la sanction. Ils sont passés de la punition à la sanction positive, éducative, c'est-à-dire, une sanction qui demande réparation et qui nécessite une prise de conscience de l'élève. Les enseignants interrogés affirment la nécessité de la sanction en classe quand les élèves ont dépassé les limites du cadre fixé. Ces derniers également interrogés confirment cette nécessité de la sanction. La sanction permet à l'élève de lui donner un cadre dans lequel il est en sécurité.

At school, having authority in the classroom is very important. Pupils and teachers learn and live together for the whole school year and need to be respectful towards each other for learning to take place. Without authority and respect, teachers can't teach. But is sanction the only means to authority? Research demonstrates that sanction is necessary but is not the only means for teachers to be firm. Teachers can use body language, their voice and tone, the way they look at a student, and gestures. Teachers have evolved in their point of view about punishment. They were used to punishing pupils but nowadays, teachers prefer positive sanctions, more educational, those which require a pupil / student to be more aware and take more responsibility for their actions.

Teachers generally agree that sanction is necessary at school when children have gone too far. It's interesting because children too, agree that they need sanctions from time to time when they haven't been respectful or nice to other people. Sanction allows students to feel safe while learning, which in turn, helps them grow.

Mots-clés

Punition-sanction-autorité-sanction éducative

Punishment – sanction – authority – educational sanction